

MAROC

Septembre 2021

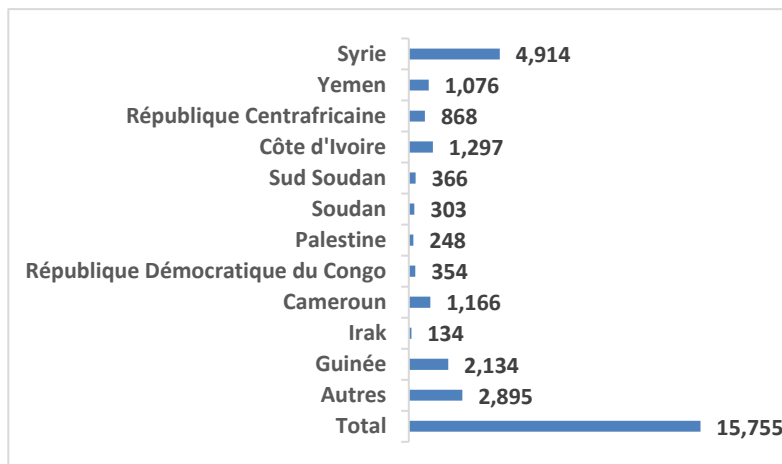
Le Maroc est à la fois un pays d'accueil et de transit avec sur son territoire 15 755 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de plus de 48 pays.

Le HCR assure l'accès aux procédures d'asile ainsi que la protection des réfugiés au Maroc tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile (PNIA).

Avec la crise sanitaire du COVID-19 le HCR et ses partenaires travaillent activement pour assurer le maintien des services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc.

POPULATION SOUS MANDAT DU HCR

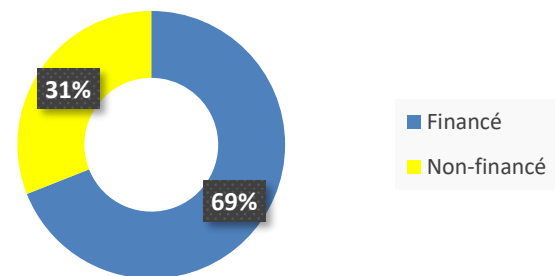
En Septembre 2021 : 8 853 réfugiés et 6 902 demandeurs d'asile soit un total de 15 755 personnes.



BESOINS DE FINANCEMENT EN 2021 (Au 28 Septembre 2021)

8,9 millions USD

requis pour couvrir les opérations du HCR Maroc



Les réfugiés sont enregistrés dans **77 localités** à travers le Maroc.

PRESENCE DU HCR

53 membres du Personnel :

UNHCR Staff : 29

- 21 nationaux
- 8 internationaux

AWF : 24

- 7 UNV
- 16 UNOPS
- 1 VIM

Bureau :

1 bureau situé à Rabat



Mokhtar et Alâa, réfugiés syriens et pâtisseries à la médina de Rabat.

En synergie avec les partenaires

- Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clefs, les forces de l'ordre, et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Oujda, Tanger, Casablanca et Fès, le HCR a mis en place des groupes de travail de protection (GTP) visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels, de commissions régionales pour les droits humains et des universités et leurs cliniques juridiques.
- Dans un contexte de mouvements mixtes, le HCR et l'OIM co-président un groupe de travail conjoint sur la Migration et l'Asile (GTMA) en soutien à l'implémentation des deux pactes mondiaux sur la Migration et l'Asile ; et en soutien à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés (2018) et du Forum Mondial sur les réfugiés (2019), le HCR est activement engagé et collabore avec une grande variété de partenaires notamment les réfugiés eux-mêmes, le milieu académique, les médias, les autorités régionales et municipales, les organisations de la société civile et les membres des milieux économiques, sociaux, culturels, religieux, sportifs, du secteur privé, pour améliorer l'espace de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNDAF (*United Nations Development Assistance Framework*) ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la traite, l'éducation, la jeunesse, la communication (UNCG) et le suivi-évaluation. En septembre 2016, le HCR ainsi que d'autres agences des Nations Unies ont signé conjointement un cadre de programmation commun avec le MCMREAM, afin d'appuyer la mise en œuvre de la **Politique Nationale d'Immigration et d'Asile**.

Le contexte COVID-19

Pour faire face à la situation globale du COVID-19 et endiguer sa propagation, le Gouvernement du Maroc a rapidement pris des mesures essentielles de santé publique, dès le début de la crise. Ces mesures se sont accompagnées d'un plan de réponse national dans le secteur de la santé incluant toutes les populations résidant sur son territoire.

En soutien et en complément des mesures prises par le Gouvernement marocain, **le HCR s'est rapidement adapté afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile qui n'ont cessé de croître.** Ces populations, travaillant principalement dans le secteur informel, ont été particulièrement affectées par la crise, avec peu ou pas d'accès à des sources de revenu, une exacerbation des vulnérabilités déjà existantes et un nombre croissant de réfugiés en besoin d'assistance humanitaire pour subvenir à leurs besoins de base. Malgré l'allègement des mesures de restriction de mouvement à compter du mois de Juin 2020, les effets socio-économiques continuent d'impacter profondément les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc.

En fonction des mesures en vigueur qui continuent d'évoluer en 2021, le HCR et ses partenaires travaillent activement pour assurer l'accessibilité de leurs services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc. Les lignes d'assistance téléphonique pour la protection continuent d'être actives et constituent un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Au total, 759 appels ont été traités de janvier à septembre 2021. Les procédures d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié (DSR) continuent d'être maintenues, en présentiel, sur prise de rendez-vous ou à distance lorsque les conditions le permettent.

Activités principales

Protection

- **Enregistrement et DSR** : Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et de conduire des entretiens de détermination de statut de réfugié (DSR). Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle de régularisation, qui opère à Rabat dans les locaux du *Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA)*, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. Les auditions du BRA ont été suspendues au début de la crise du COVID-19, ses activités ont repris au mois de Juillet 2021. Le renouvellement des cartes de BRA a pu reprendre depuis le mois de décembre 2020. **En 2021 le HCR continue d'adapter ses procédures d'enregistrement et de DSR pour assurer une continuité de l'accès aux procédures d'asile tout en respectant les mesures de préventions au COVID-19. Au 1^{er} Septembre 2021, le HCR a enregistré 3 279 nouvelles demandes d'asile.**
- **Assistance juridique** : Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, telle que pour l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. **En 2021, 75 personnes ont pu bénéficier de cette assistance juridique.**
- **Logements d'urgence** : Le HCR dispose d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection par le biais de la FOO. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, survivants de violences basées sur le genre. En 2021, 58 réfugiés et demandeurs d'asile avec des besoins spécifiques ont été hébergés par le programme de logement du HCR et de la FOO.
- **Victimes de violences sexuelles et sexistes** : Un système de référencement et prise en charge est mis en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accru de violences sexuelles et sexistes afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux, aux services psychosociaux, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance grâce aux services des partenaires du HCR, de la société civile et des services publics. La prévention est aussi réalisée à travers l'organisation de sensibilisations et d'activités communautaires ; ainsi deux activités communautaires ont été organisées au profit des femmes réfugiées en plus d'un atelier d'autonomisation des femmes. Pour répondre au risque accru de violences pendant la crise du COVID-19, le HCR a dédié une ligne téléphonique de son standard de protection spécifiquement pour les femmes. **En 2021, le standard de protection a reçu plus de 181 appels de réfugiées et demanderesses d'asile.** Leurs requêtes concernaient notamment l'assistance au logement et l'assistance financière. Une augmentation du nombre de cas de violences domestiques a été observée.
- **Sensibilisation et activités communautaires** : Le HCR collabore étroitement avec les Groupes de Travail Protection (GTPs) à Oujda, Tanger et Casablanca afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés. En 2021, un nouveau GTP a été créé pour la région de Fès/Meknès sous l'égide du HCR avec la participation du Conseil Régional des Droits de l'Homme.
- **22 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes disséminent l'information au sein des communautés de réfugiés sur 7 régions du Royaume et relaient leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires.

- Des lignes téléphoniques en 3 langues (arabe, français et anglais) pour la protection, l'enregistrement et la DSR ont rapidement continué d'être actives et sont un point de contact essentiel pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un numéro additionnel est dédié aux urgences (notamment en cas d'arrestation). Les réseaux sociaux sont aussi un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile avec plus de 250 requêtes reçues en 2021.
- **Réunion de coordination gestion et suivi des cas de protection** : Afin de renforcer l'évaluation de la vulnérabilité et mieux gérer le suivi et le référencement des cas de protection et répondre de manière efficace et appropriée, une réunion mensuelle de coordination entre le HCR et ses partenaires de mise en œuvre a été instituée. Dans le respect des principes de confidentialité et suivant le consentement des réfugiés, les cas complexes sont discutés par les participants pour identifier des solutions en termes de projet de vie et solutions durables.
- **Renforcement de l'engagement envers les politiques et approches clés de protection** : une attention particulière est donnée, avec le bureau régional MENA, au renforcement des engagements envers les politiques et approches de protection notamment les méthodes participatives par l'amélioration de la collecte et l'analyse des données via KOBO Power BI, les mécanismes de plainte et retour d'informations, la communication avec les communautés et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR (AAP).

Assistance financière pour les personnes vulnérables

- Le HCR contribue aux coûts de logement et de nourriture des réfugiés les plus vulnérables (femmes seules, enfants non accompagnés, victimes de violence basée sur le genre et personnes ayant des besoins médicaux) à travers une assistance financière, sur la base d'évaluations conduites avec la FOO. En 2021, plus de 1085 familles -des plus vulnérables- ont ainsi été assistées.
- A titre exceptionnel et dans un esprit de solidarité, chaque réfugié enregistré par le HCR, ainsi que des demandeurs d'asile extrêmement vulnérables, vont bénéficier d'une assistance financière. Une première distribution a été organisée le mois de Mai au profit de **plus de 4753 familles**.

Éducation

- Grâce à son programme d'aide à l'éducation, et en collaboration avec son partenaire de mise en œuvre la Fondation Orient-Occident (FOO), plus de 86% des enfants réfugiés sont scolarisés en primaire en 2021.
- Assurer une scolarisation équitable d'un point de vue genre reste une des priorités du HCR. Ainsi, 48% des enfants réfugiés scolarisés au niveau primaire et secondaire sont des filles.
- Plus de la moitié des enfants réfugiés suivent des cours de soutien en dehors de leur établissement scolaire. Ainsi, pour le premier semestre de l'année académique 2020/2021, le taux de réussite des enfants scolarisés est de plus de 90% en primaire et 95% en secondaire.
- Durant le premier semestre 2021 plus de 850 enfants étaient scolarisés au niveau primaire, plus de 220 en secondaire et plus de 400 à la crèche. Plus de 1 000 familles ont reçu mensuellement une assistance financière pour soutenir l'éducation de leurs enfants au niveau primaire et secondaire. De plus, 63 réfugiés bénéficient de la bourse du programme DAFI au Maroc.
- Le 24 mars, le HCR et l'Ambassade de France au Maroc, ont renouvelé leur Accord de partenariat. Le renouvellement de cet Accord offrira notamment aux réfugiés des conditions privilégiées d'accès aux cours de langue dispensés par l'Institut français au Maroc.
- Le Jeudi 29 avril 2021 à Rabat, Le HCR et *Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique* ont signé un accord de partenariat. Celui-ci sera accompagné d'actions conjointes pour faciliter aux réfugiés

l'inscription dans les établissements préscolaires, primaires, secondaires, et supérieurs, ainsi que la formation professionnelle.

Santé

- Les consultations médicales primaires sont gratuites au Maroc pour les réfugiés. A travers son partenaire, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), le HCR facilite le référencement des réfugiés vers les centres publics de santé primaire, dont les services sont gratuits. En attendant l'extension prévue aux réfugiés du système national d'assurance médicale pour les nationaux défavorisés, le HCR assiste dans la prise en charge des remboursements des médicaments ainsi que le coût des tests de laboratoire et des traitements médicaux spécialisés.
- Au Juin 2021, **plus de 3531 réfugiés ont bénéficié du programme de santé du HCR**. Dû à la crise du COVID-19, le HCR et son partenaire médical, l'Association Marocaine du Planning Familial (AMPF) se sont adaptés pour assurer la continuité du programme médical pour les réfugiés. Les réfugiés souffrant de maladies chroniques sont approvisionnés en médicaments dans les centres de l'AMPF ou directement à leur domicile. **Au total, 1608 consultations de médecine générale ont été menées, ainsi que 2980 consultations de médecine spécialisée.**
- Le 28 Janvier 2021, le Maroc a officiellement lancé sa campagne de vaccination. Au 24 Septembre 2021, plus de 40,3 millions de personnes avaient reçu au moins une dose. Le Gouvernement du Maroc a confirmé l'inclusion des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile dans sa campagne de vaccination lors d'une session GTMA co-présidé par le HCR et l'OIM. Le HCR travaille avec les institutions nationales et la société civile pour assurer l'inclusion effective des réfugiés et demandeurs d'asile. **A ce jour, 547 réfugiés ont été vaccinés.**
- En 2021 186 réfugiés ont reçu un suivi psychologique avec un nombre total de 615 consultations.
- Afin d'assurer une réponse intégrée en matière de santé mentale et support psychologique (MHPSS), 30 participants aux GTPs ont été formés sur les premiers secours psychologiques. Le HCR a contribué à la création de la plateforme Psy englobant un ensemble de psychologues intervenant sur la question de la migration et de l'asile, dont l'objet est de coordonner la réponse en matière de MHPSS pour les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés.
- Le 20 mai 2020, le HCR et le **Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) ont signé une convention-cadre de partenariat** pour faciliter l'accès aux soins de santé spécialisés et à la santé mentale pour les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc. En 2021, 190 réfugiés ont pu bénéficier de consultations spécialisées et d'interventions médicales spécialisées dans le cadre de deux campagnes médicales à la marge de la journée mondiale des réfugiés

Autonomisation et insertion professionnelle

- Par le biais de l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), le HCR soutient l'accès à l'entrepreneuriat par le biais de microfinancement, à l'emploi salarié et aux formations professionnelles pour les réfugiés. Le HCR et l'AMAPPE poursuivent l'accompagnement des réfugiés dans leurs initiatives entrepreneuriales avec l'implication de deux partenaires étatiques, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétence (ANAPEC) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO).
- Au 1^{er} Septembre 2021, **400 réfugiés** ont été accueillis pour des sessions d'orientation et de conseil concernant leurs opportunités d'intégration économique. Au cours de cette période, 50 nouvelles activités génératrices de revenu ont été financées et 36 ont été renforcées. 179 réfugiés poursuivent des cursus de formation professionnelle dans les centres de l'OFPPT, de l'Entraide Nationale et d'associations partenaires. Au total, 899 microprojets ont été créés depuis 2007.
- **Secteur privé** : Depuis 2016, 225 réfugiés ont été intégrés dans des entreprises avec l'aide du HCR et de l'AMAPPE à travers le Maroc, dont 12 durant les deux premiers semestres de 2021. Depuis le lancement du volet employabilité, 57 entreprises différentes ont recruté des réfugiés.

Renforcement des capacités et plaidoyer

- Le renforcement de capacités constitue un élément clé de la stratégie du HCR afin d'accompagner les autorités marocaines et la société civile vers la mise en place d'un système d'asile et l'implémentation de la SNIA. Le HCR organise régulièrement des ateliers sur le droit des réfugiés, la protection internationale et l'apatridie dans un contexte de mouvements mixtes. **Tout au long de l'année des ateliers sont organisés** dans diverses localités du Royaume au bénéfice de juges (Institut supérieur de la magistrature), avocats, cliniques juridiques et étudiants universitaires, la gendarmerie, la police, les forces auxiliaires, les agents d'état civil, ainsi qu'aux associations de la société civile et Groupes de Travail Protection à Tanger, Oujda, Fès et Casablanca.

Solutions durables

- Le HCR conduit un programme de réinstallation pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection. En raison de la pandémie du COVID-19, seulement 5 réfugiés ont pu être réinstallés au Canada en 2021.
- Quatre réfugiés ont quitté le Maroc en suivant les procédures de réunification familiale.

Donateurs

Le HCR exprime sa reconnaissance pour les généreuses contributions reçues en 2021 par l'Union Européenne, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, Monaco, la JICA, le Fond des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, l'Allemagne, l'Espagne et la France.

Ainsi qu'aux pays donateurs ayant contribué aux opérations du HCR globalement :

Suède | Pays-Bas | Norvège | Danemark | Royaume-Uni | Allemagne | Belgique | Donateurs privés Espagne | Suisse | Donateurs privés Corée du Sud | Canada | Etats-Unis | Finlande | Irlande | Donateurs privés Australie | Donateurs privés Allemagne | Donateurs privés Japon

CONTACTS

Maxence Hayek, Chargé des Relations Extérieures

hayekm@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 661 95 85 63

Sarah Mokadader, Chargée de communication et d'information publique

mokadade@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 659 74 07 20

LINKS

[UNHCR Morocco](#) – [Facebook](#) – [Twitter](#) – [Instagram](#) – [YouTube](#)